



POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE

1. OBJECTIFS

La politique d'aide financière a pour but de maximiser les bénéfices des fonds publics attribués au soutien des organismes oeuvrant dans notre localité ou ayant des répercussions sur la qualité de vie de nos citoyens.

L'objectif d'établir une telle politique est également de simplifier les procédures pour l'attribution de dons et/ou de commandites.

Sont visés par cette politique, tous les organismes, regroupements, associations, événements et/ou entreprises sollicitant une aide financière auprès de la Municipalité d'Oka.

2. PROCÉDURES

Les représentants qui désirent obtenir une aide financière de la part de la Municipalité d'Oka doivent faire une **demande écrite** à l'attention du Service des loisirs, de la culture et du tourisme.

La demande doit contenir :

- Une description de l'organisme et ses coordonnées;
- La somme demandée;
- L'utilisation prévue de cette somme;
- Les bénéficiaires visés de cette aide financière.

Le Service des loisirs, de la culture et tourisme doit compléter la grille d'admissibilité par des critères établis et ensuite le comité d'administration étudiera chaque demande et présentera des recommandations aux mois pairs pour l'autorisation des paiements.

3. OBJECTIFS DE LA GRILLE D'ADMISSIBILITÉ

La Municipalité d'Oka reconnaît et favorise dans un premier temps les partenaires dont les objectifs sont de :

1. Augmenter la qualité de vie de nos citoyens;
2. Offrir des services ou des activités aux citoyens d'Oka en matière de sport, de loisir, de culture, d'environnement, de santé ou autres;
3. Mettre en valeur les attraits, les produits, les commerces, le talent ou les activités de la Municipalité d'Oka;

4. Augmenter la visibilité de la Municipalité d'Oka;
5. Produire des événements ou offrir des services ayant des répercussions économiques pour notre localité;
6. Augmenter le potentiel touristique de notre localité ou notre région.

La présente politique modifie et remplace toutes les versions antérieures.

Date d'effet : Le 5 décembre 2011

Résolution no : 2011-12-302

Mise à jour :

Résolution no :



Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale